



12 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex
N° Déclaration d'activité : 26 21 P00 2321
N° SIRET : 262 100 076 00104

INTITULE FORMATION

Formation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour assistant-e de régulation médicale (ARM)

PUBLIC

Condition de recevabilité : 1 an d'expérience dans une activité de traitement d'appels d'urgence conformément au référentiel de la formation ARM (arrêté du 19 juillet 2019)

PREREQUIS

Pour intégrer cette action de formation, le livret 1 VAE correspondant au CERFA n°12818*02 doit avoir été confirmé préalablement par le CFARM comme étant recevable. *Cf Livret d'information VAE consultable sur la page du site internet CFARM.*

Il est demandé d'envoyer le livret 1 VAE ARM au CFARM avant le 31 mai de l'année.

OBJECTIFS

- S'approprier la procédure VAE
- S'approprier le référentiel du diplôme ARM
- Mener une analyse réflexive sur son parcours de vie et son parcours professionnel
- Expliciter les éléments de l'analyse réflexive au regard du référentiel de compétences du diplôme ARM
- Acquérir une méthode rédactionnelle du livret 2 VAE et ses différentes parties (travail personnel en intersession nécessaire pour la rédaction du livret)
- Valoriser le projet devant un jury
- Mettre l'apprenant en situation d'exercice pour l'épreuve orale devant le jury d'évaluation et lui apporter des conseils d'ajustements pour la réussite de l'épreuve orale

Les objectifs du parcours d'accompagnement se réfèrent à la Charte nationale pour l'accompagnement des candidats à une certification professionnelle par la voie de la VAE.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Obtention totale ou partielle de la certification ARM par voie de VAE pour exercer en centre de réception et de régulation des appels du Service d'Aide Médicale Urgente (CRRU – Centre 15) ou sur une autre plate-forme de régulation.

COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DE LA FORMATION

L'apprenant sera en capacité :

- De rédiger son livret 2 VAE et de le valoriser à l'oral devant le jury
- De mettre en valeur ses connaissances, ses compétences et expériences lors de l'échange avec le jury

PROGRAMME

Le programme de formation d'une durée totale **de 24 heures** est constitué de **5 ateliers collectifs et de 5 entretiens individuels** d'accompagnement personnalisé de l'apprenant.

Session 2024-2025 :

Ateliers collectifs : 03/09/24 + 03/12/24 + 04/02/25 + 11/03/25 + 15/04/25

RDV individuels : Semaine 41 + Semaine 45 + Semaine 2 + Semaine 10 + Semaine 15

Dates de remise des travaux individuels par l'apprenant : 1/10/24 + 22/10/24 + 03/12/24+ 20/12/24 + 25/02/25 + 01/04/25 + dépôt livret final le 29/04/25

Date prévisionnelle du jury d'évaluation : Mai 2025

Date prévisionnelle du jury de certification : fin juillet 2025

DUREE DE LA FORMATION

24 heures

PROGRAMME DE LA FORMATION

24 heures	Durée
Etape 1 : S'approprier le dispositif VAE S'approprier la procédure VAE Etudier le dossier et ses différentes parties S'approprier le référentiel du diplôme Savoir différencier les notions d'activités et de compétences	6 heures Atelier collectif : 4 h Atelier individuel : 2 heures Travail individuel en intersession
Etape 2 : Analyser son parcours et ses activités Analyser son parcours de vie et son parcours professionnel Rapprocher ses expériences du référentiel de compétences du diplôme Repérer les missions les plus significatives pour illustrer le lien profil-diplôme Expliciter les articulations entre ses missions et les compétences décrites dans le référentiel du diplôme	5 heures Atelier collectif : 4 h Atelier individuel : 1 h Travail individuel en intersession
Etape 3 : Formaliser son dossier VAE (livret 2) Acquérir une méthode rédactionnelle Etre capable d'organiser ses idées à l'écrit et les exposer avec clarté	5 heures Atelier collectif : 4 h Atelier individuel : 1 h Travail individuel en intersession
Etape 4 : Préparer l'entretien avec le jury Comprendre les critères d'évaluation du jury (livret 2 + oral) Préparer la présentation orale du dossier de validation	5 heures Atelier collectif : 4 h Atelier individuel : 1 h Travail individuel en intersession
Etape 5 : Mise en situation simulée (oral blanc)	3 heures Atelier collectif
Etape post jury de certification Etre accompagné dans la mise en place de la validation partielle	Entretien post jury

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement a lieu en présentiel au CFARM du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne ou en distanciel pour les entretiens individuels.

Un référent formateur accompagnateur est identifié et suit l'apprenant tout au long de son parcours.

L'enseignement comprend :

- Des apports didactiques
- Des ateliers individuels et collectifs en présentiel et/ou en distanciel pour les entretiens individuels
- Un accompagnement personnalisé, mobilisation de l'expérience des apprenants
- Mise en situation pédagogique (oral simulé devant un jury) en présentiel
- Travail personnel individuel en intersessions
- Remise de supports : référentiel du diplôme d'ARM

Chaque stagiaire aura à fournir un travail individuel de réflexion et de rédaction en intersessions.

PROFIL INTERVENANT

Animation des sessions de formation par un formateur diplômé ARM, formé à l'entretien d'explicitation et à l'accompagnement pédagogique.

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Livret de suivi individualisé tout au long de la formation.
- Bilans à chaud en cours de formation.
- Questionnaires de satisfaction en fin de formation.

FIN DE FORMATION

Une attestation de présence à la totalité de l'action de formation sera délivrée à l'issue de la session.

Le dossier VAE du candidat est présenté aux jurys d'évaluation et de certification du CFARM en vue de la diplomation ARM en fin de cursus de formation. En fonction des résultats, si sa VAE est validée totalement par le jury de certification, il reçoit le Diplôme d'ARM (Consulter la fiche France Compétences N°[RNCP38448](#) ; Certificateur : Ministère de la Santé et de la Prévention. Date d'enregistrement : 21-12-2023).

EFFECTIFS

Groupe de 8 apprenants par session

TARIFS

- **1176 euros par apprenant**

Différentes prises en charge financières sont possibles, elles dépendent de votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes ci-dessous : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, PASS'VAE Région), France Travail, ou de vous rapprocher de votre employeur.

DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Une à deux sessions sont organisées par année. Les dates sont consultables sur le site internet CFARM du CHU Dijon Bourgogne.

La date limite d'inscription, par retour du bulletin complété, est fixée au 1/07/2024.

Pour les professionnels du CHU : inscription à confirmer auprès du Service Formation et Métier du CHU Dijon.

Pour les professionnels extérieurs au CHU : inscription à confirmer auprès du service Formations Continues du Campus Paramédical par mail avec renvoi du bulletin d'inscription complété à campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr.

ACCESSIBILITE

Concernant l'accessibilité, l'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous nous invitons à nous contacter pour obtenir des informations : [Accessibilité et Référents Handicap au Campus \(chu-dijon.fr\)](#)

CONTACTS

Directrice : Mme Yamina KROUK

Responsable de formation : Mme Caroline ANDRE – Mme Nadia BAPTISTE

Secrétariat : Mme Hakima CHOUAL 03.80.29.39.96

Mail : campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

Site(s) internet : <https://campus-paramedical.chu-dijon.fr/Formations-Continues/accompagnement-vae-arm/>
Rubrique « nos formations continues », onglet « Accompagnement VAE pour Assistant de Régulation Médicale »